

REGLEMENT « Grand Jeu PnF 3 ou 4 fois sans frais»

Article 1 – Organisation :

COFIDIS SA à directoire et conseil de surveillance, au capital de 67 500 000 € dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59869), Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 327 307 106, organise du 25/11/2017 au 31/12/2017 inclus, un jeu avec tirage au sort intitulé « Grand Jeu PnF 3 ou 4 fois sans frais».

Article 2 - Conditions de participation :

La participation est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine (y compris Corse et hors DOM-TOM) souscrivant durant la période d'organisation du Jeu, en vue de régler son achat, un contrat PNF 3 ou 4 fois auprès de Cofidis via un réseau de magasins partenaires. Sont exclus de la participation à ce jeu les membres du personnel COFIDIS, de leur famille ainsi que de toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu. Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

Article 3 - Modalités de participation :

Pour participer à ce jeu et au tirage au sort, il faut souscrire un contrat PNF 3 ou 4 fois auprès de Cofidis via les magasins partenaires signalant le jeu par voie d'affichage. Toute souscription à un contrat PNF 3 ou 4 fois auprès de Cofidis entraîne automatiquement la participation au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des instructions figurant sur les documents présentant l'opération.

Article 4 – Dotation :

Le lot mis en jeu consiste en une carte Illicado d'une valeur TTC de 500€. Le lot mis en jeu n'est pas cessible et il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces.

Article 5 - Détermination des gagnants :

Le tirage au sort s'effectuera le 19/01/2018 parmi l'ensemble des participations enregistrées dans les conditions précisées à l'article 3, par Maître GOBERT, huissier de justice à Roubaix chez qui le règlement complet du jeu est déposé.

Le gagnant sera averti par courrier et/ou téléphone par COFIDIS selon les coordonnées renseignées sur son contrat PNF.

Article 7 - Règlement et remboursement des frais de participation :

Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître GOBERT, huissier de justice à Roubaix (59100), 26 Avenue Gustave Delory. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de COFIDIS, Service consomma, Parc de la Haute Borne 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex.

La consultation du règlement est également disponible en écrivant à l'adresse suivante :

«Grand Jeu PnF 3 ou 4 fois sans frais»
Service Consommateurs
59686 Lille cedex 9.

Le règlement est adressé gratuitement et les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande écrite par courrier à l'adresse suivante :

«Grand Jeu PnF 3 ou 4 fois sans frais»
Service Consommateurs

59686 Lille cedex 9.

Article 8 – Responsabilité :

COFIDIS ne saurait être tenue pour responsable si pour cas de force majeure, tel que reconnu par les tribunaux français, ce jeu devait être totalement ou partiellement modifié, reporté ou annulé.

Article 9 - Données personnelles :

Les informations recueillies sont nécessaires pour le traitement de la demande et seront utilisées par COFIDIS SA pour les seules nécessités d'actions commerciales et pourront être communiquées à des tiers. Les participants au jeu pourront ainsi recevoir des offres commerciales d'autres entreprises. Pour s'y opposer ou exercer leur droit d'accès et de rectification (loi 6/01/78 modifiée par la loi du 6 août 2004), il leur suffit d'écrire à COFIDIS, service consommateurs, 59866 Lille cedex 9.

Article 10 – Réclamations :

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à
« Grand Jeu PnF 3 ou 4 fois sans frais »

Service Consommateurs

59686 Lille cedex 9.

COFIDIS tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de COFIDIS, sauf dispositions d'ordre public contraires.